



Immeuble Cap Nord B – 4 Allée Marie Berhaut  
CS 11125 – 35011 Rennes Cedex

# AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars Heleos Audit

Société par actions simplifiées d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de Bretagne et membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes Ouest-Atlantique  
Capital de 10.000 € – R.C.S. Rennes 479 245 565 – Code APE 6920 Z – N° TVA : FR 88 479 245 565 - Siège social :  
Immeuble Cap Nord B – 4 Allée Marie Berhaut CS 11125 – 35011 Rennes Cedex

## AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

3 Rue Geneviève de Gaulle Anthonioz 35200 Rennes

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

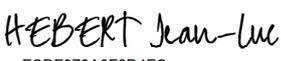
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars Heleos Audit

Rennes, le 2 avril 2024

DocuSigned by:  
  
FCDF973A6F8D4FC...

Jean-Luc Hébert



## Association Audiar

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	67 290	67 290	
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		<b>TOTAL</b>	<b>67 290</b>	<b>67 290</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat.out. industriels	7 318	7 318	0
Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>7 318</b>	<b>7 318</b>	<b>0</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	201 286		201 286	
	Prêts	122 825		122 825	
	Autres	25 085		25 085	
	<b>TOTAL</b>	<b>349 196</b>		<b>349 196</b>	
	<b>Total I</b>	<b>423 804</b>	<b>74 608</b>	<b>349 196</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 383	3 448	17 934
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	58 210		58 210
		<b>TOTAL</b>	<b>79 594</b>	<b>3 448</b>	<b>76 145</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 600 202		1 600 202
		Instruments de trésorerie			
Disponibilités		1 372 824		1 372 824	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		40 736		40 736	
	<b>Total II</b>	<b>3 093 358</b>	<b>3 448</b>	<b>3 089 909</b>	
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 517 163</b>	<b>78 057</b>	<b>3 439 105</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



## Association Audiar

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	1 941 775	1 736 884	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	71 334	204 890	
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>2 013 109</b>	<b>1 941 775</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>2 013 109</b>	<b>1 941 775</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total I bis</b>		
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	<b>Total II</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	95 000	
	Provisions pour charges	287 517	261 354
	<b>Total III</b>	<b>382 517</b>	<b>261 354</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 368	87 769
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	755 075	648 797
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 035	6 035
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	43 000		
<b>Total IV</b>	<b>1 043 478</b>	<b>742 601</b>	
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>3 439 105</b>	<b>2 945 731</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



## Association Audiar

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	165 668	157 412
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	31 300	29 418
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 681 450	3 268 360
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 161	13 659	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	608	25	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>3 889 187</b>	<b>3 468 876</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	707 948	640 521
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	236 211	204 461
	Salaires et traitements	1 940 705	1 706 273
	Charges sociales	833 984	722 817
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		779
	Dotations aux provisions	121 943	1 143
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 207	1 096	
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>3 842 001</b>	<b>3 277 091</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>47 186</b>	<b>191 784</b>



## Association Audiar

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	29 315	14 947
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>29 315</b>	<b>14 947</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		
2. Résultat financier (III-IV)		<b>29 315</b>	<b>14 947</b>
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		<b>76 502</b>	<b>206 732</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		0
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>0</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	179	1
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>179</b>	<b>1</b>
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		<b>-179</b>	<b>-1</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		4 988	1 840
Total des produits (I + III + V)		<b>3 918 503</b>	<b>3 483 824</b>
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		<b>3 847 168</b>	<b>3 278 933</b>
EXCÉDENT OU DÉFICIT		<b>71 334</b>	<b>204 890</b>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



## 1 Objet social

L'objet social de l'AUDIAR est décrit ainsi dans les statuts :

« L'association a pour vocation de favoriser le développement urbain durable de l'aire Métropolitaine rennaise dans son espace régional.

Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale, de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation sur les champs de compétences suivants :

- L'habitat et le logement
- L'économie, le rayonnement et l'attractivité
- Le génie urbain, les transports et les déplacements
- Le paysage et l'environnement
- Les finances locales
- Les loisirs et le tourisme
- La formation, la culture et la communication
- La concertation et l'ingénierie de projet

Ainsi que tout autre sujet qui concourt au développement urbain, économique, social et environnemental.

Elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance au profit de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

Elle enregistre et gère en permanence les bases de données relatives à l'évolution de ses territoires d'intervention, comme de leur environnement en matière d'aménagement et de développement local et régional dans le respect des règles du RGPD.

Le programme de travail de l'association est constitué principalement d'un programme partenarial, composé de missions d'intérêt collectif intéressant tout ou partie de ses membres et accessoirement de prestations envers les membres, les personnes associées ou des tiers.

En outre, l'Association est admise à effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation, et notamment des études pour le compte de ses membres ou de tiers ».



**Association AUDIAR**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023  
Montants exprimés en EUR  
KPMG ESC & GS  
mars 2024

## **2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

L'AUDIAR réalise la majeure partie de ses missions et activités dans le cadre d'un programme partenarial sur l'aire géographique de la métropole Rennaise.

Elément des comptes annuels  
visés au présent rapport  
le Commissaire aux Comptes



**Association AUDIAR**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023  
Montants exprimés en EUR  
KPMG ESC & GS  
mars 2024

### **3 Description des moyens mis en œuvre**

Afin de réaliser son objet, l'association a recours aux moyens d'action suivants :

- a) La réalisation de toute manifestation publique ou privée permettant de concourir à la réalisation de son objet
- b) La réalisation directe ou indirecte de toute étude ou mission permettant de concourir à la réalisation de son objet
- c) La création, la vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptible de contribuer à sa réalisation ;
- d) Le développement et la réalisation de toute activité concourant à la réalisation de son objet
- e) La conclusion de tout partenariat permettant de concourir directement ou indirectement à l'objet social de l'association
- f) L'acquisition, la gestion de tout patrimoine corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier qui concourt de façon directe ou indirecte à son objet ou à la valorisation des actifs de l'association.

Elément des comptes annuels  
visés au présent rapport  
le Commissaire aux Comptes



**Association AUDIAR**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023  
Montants exprimés en EUR  
KPMG ESC & GS  
mars 2024

#### **4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

##### **4.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

*Néant.*

##### **4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

*Néant.*

Elément des comptes annuels  
visés au présent rapport  
le Commissaire aux Comptes



## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué sur l'exercice.

#### 5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### 5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

### 5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

### 5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.



## 6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

### 6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.



Association AUDIAR

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023  
Montants exprimés en EUR  
KPMG ESC & GS  
mars 2024

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Situations et mouvements	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	67 290			67 290
Immobilisations corporelles	7 318			7 318
Immobilisations financières	353 558	2 023	6 386	349 195
<b>Total</b>	<b>428 166</b>	<b>2 023</b>	<b>6 386</b>	<b>423 803</b>

6.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	67 290			67 290
<b>Immobilisations corporelles</b>	7 318			7 318
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Total</b>	<b>74 608</b>			<b>74 608</b>



Association AUDIAR

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023  
 Montants exprimés en EUR  
 KPMG ESC & GS  
 mars 2024

### 6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Matériel de bureau	Linéaire	33%
Logiciel	Linéaire	33%
Mobilier	Linéaire	25%

### 6.1.3 Immobilisations financières

Type	Valeur
Dépôt de garantie Archipel Habitat	25 085
Parts sociales BPO	201 286
Prêt effort construction	122 825
<b>Total</b>	<b>349 196</b>

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 Produits à recevoir

Libellé	Montant
Factures à établir	0
Subventions	55 000
Organismes sociaux	1 721
Divers	0
<b>Total</b>	<b>56 721</b>



**Association AUDIAR**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023  
Montants exprimés en EUR  
KPMG ESC & GS  
mars 2024

### **6.3 Fonds propres**

#### **6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres**

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Elément des comptes annuels  
visés au présent rapport  
le Commissaire aux Comptes



Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau	1 736 884		204 891							1 736 884
Excédent ou déficit de l'exercice	204 891		- 204 891		71 335					71 335
<b>Situation nette</b>	<b>1 941 775</b>		<b>0</b>		<b>71 335</b>					<b>1 808 219</b>
Fonds propres (Dotations) consommables										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>Total</b>	<b>1 941 775</b>		<b>0</b>		<b>71 335</b>					<b>1 808 219</b>



### 6.3.2 *Tableau des provisions pour risques et charges*

Rubrique	Provisions au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour charges	261 355	121 162		382 517
<b>Total</b>	<b>261 355</b>	<b>121 162</b>		<b>382 517</b>

Les provisions pour risques et charges couvrent les litiges ainsi que les engagements pris en matière de retraites détaillés au paragraphe suivant.

### 6.4 *Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires*

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Turn over faible : probabilité de sortie de 20%
- Taux de revalorisation des salaires : 4%
- Taux d'actualisation : 3,50%

L'engagement est comptabilisé en totalité au passif du bilan. Il s'élève à 287 517€, charges comprises (57%).



**6.5 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice**

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1)	122 825		122 825	Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
Autres				- à 1 an au maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant :				- à plus de 1 an à l'origine				
Créances Clients et Comptes rattachés	21 384	21 384		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	238 368	238 368		
<b>Créances reçues par legs ou donations</b>				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
Autres	58 211	58 211		<b>Dettes des legs ou donations</b>				
Charges constatées d'avance	40 737	40 737		Dettes fiscales et sociales	755 075	755 075		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes (3)	7 035	7 035		
				Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>243 157</b>	<b>120 332</b>	<b>122 825</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 000 478</b>	<b>1 000 478</b>		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice	0			Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... <b>garanties par des suretés réelles</b> (indication des postes concernés)				



## 7 Informations relatives au Compte de résultat

### 7.1 Produits du compte de résultat

#### 7.1.1 Cotisations

Les cotisations 2023 s'élèvent à 165 668 €.

#### 7.1.2 Ventes de biens et de services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées :  
Ventes de prestations de service : 31 300 €

##### 7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

###### 7.1.2.1.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		155 301	3 526 149		
Subvention d'investissement					

### 7.2 Charges du compte de résultat

#### 7.2.1 Reports en fonds dédiés

Néant

#### 7.3 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Suivant l'avenant n° 4 de la convention de mise à disposition conclue entre Rennes Métropole et l'Audiar, Rennes Métropole met à disposition de l'Audiar une surface de 146 m<sup>2</sup> au sein de l'hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville à Rennes.



**7.4 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)**

Parmi les trois plus hauts cadres dirigeants salariés et bénévoles de l'association AUDIAR, un seul bénéficie d'une rémunération. Il n'est donc pas communiqué d'information chiffrée afin de ne pas publier de rémunération individuelle.

Elément des comptes annuels  
visés au présent rapport  
le Commissaire aux Comptes



## 8 Autres informations

### 8.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	31
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	4
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>35</b>

Elément des comptes annuels  
visés au présent rapport  
le Commissaire aux Comptes